



Namur/Bruxelles, le 25 février 2022

Raffinerie de Sucre Tirlemont  
Monsieur Guy Paternoster  
Aandorenstraat 1  
3300 Tirlemont

REF : N&P/14.800/MAF/LAV

**Objet : refus d'utilisation du sulfoxaflor en culture de betterave**

Monsieur Paternoster,

Par votre fonction, vous organisez la production de la **betterave sucrière en Belgique**. Cette culture fleuron de notre agriculture présente néanmoins un inconvénient notoire : elle concourt à la disparition de la biodiversité. Entre autres en ayant basé, depuis plus de 20 ans, la lutte contre les insectes et spécifiquement le puceron sur l'utilisation des néonicotinoïdes. Nous regrettons que vous n'ayez pas investi des moyens pour diffuser les techniques alternatives à l'utilisation de ces pesticides.

Depuis plusieurs saisons, un dangereux pesticide - **le sulfoxaflor** - est également proposé pour être pulvérisé dans les champs de betteraves (le secteur betteravier ayant obtenu des dérogations). Nous tenons, par ce courrier, à vous informer des dangers que votre secteur d'activité fait subir à la biodiversité.

Le sulfoxaflor est **un néonicotinoïde de dernière génération**. Il agit sur le **système nerveux des insectes** suivant le même mode d'action que les 3 néonicotinoïdes interdits en 2018 et il est **systemique**. De ce fait, il se diffuse dans toute la plante et contamine l'ensemble des feuilles, tiges et fleurs. C'est un dangereux pesticide pour la biodiversité.

Le sulfoxaflor a été approuvé en 2015<sup>1</sup>, avec l'obligation pour le demandeur de fournir des données confirmatives avant août 2017. L'EFSA n'a publié son examen revu par les pairs sur ces informations que près de deux ans plus tard<sup>2</sup>, en mars 2019. Une année plus tard encore, l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) a mis à jour ses conclusions<sup>3</sup>. Un risque élevé pour les abeilles mellifères et les bourdons a été identifié dans les champs et en marge de ceux-ci, ce qui signifie que les utilisations extérieures de cette substance représentent un risque élevé pour la biodiversité.

---

<sup>1</sup> Règlement 2015/1295/CE

<sup>2</sup> <https://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/5633>

<sup>3</sup> <https://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/6056>

Déjà en 2014, l'EFSA relevait dans son étude « *Conclusion on the peer review of the pesticide risk assessment of the active substance sulfoxaflor* »<sup>4</sup> qu'un risque élevé pour les abeilles n'a pas été exclu pour les utilisations sur le terrain.

De plus, un risque élevé à long terme a été indiqué pour le scénario des **petits mammifères herbivores** pour les utilisations sur le terrain dans les légumes. Cette étude a été complétée par une seconde, elle aussi de l'EFSA, en 2020 : « *Peer review of the pesticide risk assessment for the active substance sulfoxaflor in light of confirmatory data submitted* »<sup>5</sup>.

Vous nous rappellerez que la betterave étant bisannuelle, elle ne fleurit pas la première année de culture. Ce n'est pas suffisant puisqu'en fonction des aléas climatiques et de culture, des betteraves fleurissent parfois en première année. De plus, des plantes adventices sont souvent présentes dans les champs.

Le sulfoxaflor présente également un **risque important pour les bourdons et les abeilles solitaires**. De nombreuses espèces de pollinisateurs sauvages sont terricoles et nidifient directement dans les terres agricoles. Veuillez trouver, ci-dessous, une mise à jour des nouvelles publications scientifiques sur la toxicité du Sulfoxaflor sur les abeilles. Toutes ces publications travaillent avec des doses auxquelles les abeilles sont effectivement susceptibles d'être confrontées en plein champ :

- Troubles de la reproduction chez les bourdons<sup>6, 7, 8</sup>
- Augmentation du pouvoir pathogène de *Nosema bombi* sur les larves de bourdons<sup>9</sup>
- Induction d'un stress oxydatif et une apoptose chez les abeilles mellifères<sup>10</sup>
- Trouble du butinage chez les bourdons<sup>6</sup>
- Modifications de l'immunocompétence des bourdons<sup>11</sup>
- Réduction de l'activité de butinage de l'abeille solitaire *Osmia bicornis*<sup>12</sup>
- Réduction de la survie et de la fécondité des bourdons<sup>13</sup>
- Effets sur l'activité d'alimentation des abeilles domestiques<sup>14</sup>

Par ailleurs, il a été démontré que les résidus de néonicotinoïdes, étant solubles dans l'eau, migrent d'une parcelle à l'autre<sup>15</sup>. Quand on sait que les abords des champs sont les derniers lieux de biodiversité qui présentent des floraisons en quantité, on mesure les risques pour les insectes.

---

<sup>4</sup> <https://doi.org/10.2903/j.efsa.2014.3692>

<sup>5</sup> <https://doi.org/10.2903/j.efsa.2020.6056>

<sup>6</sup> <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/30111837/>

<sup>7</sup> <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/32055075/>

<sup>8</sup> <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0160412021004384?via%3Dihub>

<sup>9</sup> <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/32752985/>

<sup>10</sup> <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/32055075/>

<sup>11</sup> <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/32985125/>

<sup>12</sup> <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/33450537/>

<sup>13</sup> <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/34247092/>

<sup>14</sup> <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/34818794/>

<sup>15</sup> <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0048969719353938?via%3Dihub>

Les études menées par l'EFSA n'ont pas analysé l'effet subléta1 du sulfoxaflor, ce qui est assez inconcevable lorsque l'on connaît les graves effets des néonicotinoïdes. Ce manquement justifie à lui seul le refus de l'usage de cette molécule le temps de réaliser des études.

L'autorisation du sulfoxaflor en culture de betteraves est d'autant plus regrettable que **des alternatives à ce produit existent**. La production de betterave biologique est en développement à l'étranger et en Belgique. Elle répond à une demande croissante des consommateurs et nous regrettons que votre entreprise n'y porte pas plus d'intérêt. Nous nous étonnons d'ailleurs que vous ne la développiez pas. De plus, il est important de noter que certains de nos voisins, comme la France et le Luxembourg, n'ont accordé aucune autorisation pour cette substance<sup>16</sup>.

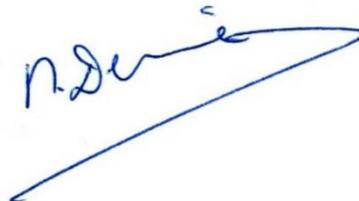
De par votre position de leader dans la production betteravière, vous avez les moyens d'orienter les modes de production. C'est pourquoi nous vous demandons de mettre tout en œuvre pour développer la culture biologique de la betterave. Mais aussi entre temps d'user de votre influence sur vos agriculteurs et sur vos conseillers techniques pour empêcher tout usage du sulfoxaflor durant cette saison.

Nous serions heureux de pouvoir vous rencontrer afin de discuter des possibilités d'évolution de votre filière vers une production plus durable.

D'avance, nous vous remercions de l'attention que vous accorderez à notre demande et vous prions d'agréer, Monsieur Paternoster, l'expression de notre haute considération.



Marc FICHERS  
Secrétaire général de Nature & Progrès Belgique  
+ 32 81/32.30.52  
marc.fichers@natpro.be



Martin DERMINE  
Pesticide Action Network (PAN) Europe  
+32 2 318 62 55  
martin@pan-europe.info

---

<sup>16</sup> [https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/active-substances/?event=as.details&as\\_id=1058](https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/active-substances/?event=as.details&as_id=1058)